

Faciliter le regroupement familial des étrangers en France grâce à un service en ligne

Direction de l'information légale et administrative (DILA)
Services du Premier ministre

LA PROBLÉMATIQUE

La démarche administrative de demande de regroupement familial s'adresse aux personnes étrangères qui disposent d'un titre de séjour : elle leur permet de demander la venue de leur famille sous condition de ressources et de logement. La demande permet d'obtenir un titre de séjour pour ces personnes. Cette démarche est encore aujourd'hui exclusivement traitée par courrier. L'objet du projet est de dématérialiser

cette procédure en priorisant la prise en compte des besoins utilisateurs - qu'ils soient externes (les demandeurs) ou internes (personnes en charge de l'instruction) - et d'automatiser le circuit de transmission des dossiers.

LA MISSION

Réaliser une étude préalable (usages, parcours...) et concevoir le service en ligne

→ **Profil et expertises recherchés** : profil expérimenté, UX design, idéation, conception, wireframe, prototypage, ateliers de conception, parcours utilisateur, tests utilisateur.

Durée et période : 12 mois, à partir de juin 2019
Lieu de travail : Paris 15^e

Un programme porté par la DINSIC